

Séance plénière

➤ **JEUDI 2 FÉVRIER 2012 APRÈS-MIDI (070)**

PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI

1. Projet de loi modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la création d'un rôle particulier pour le règlement collectif de dettes, n^{os} 1634/1 à 4.

Cette proposition de loi vise à créer un rôle particulier pour les demandes sur requête en matière de règlement collectif de dettes afin d'aboutir à une pratique claire et plus uniforme au sein des greffes.

Le projet de loi n° 1634/4 est adopté par l'unanimité des 138 voix

2. Projet de loi modifiant la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, et le Code pénal social, n^{os} 1658/7 et 8.

Cette proposition de loi vise à mieux harmoniser les amendes prévues dans la législation INAMI et dans le Code pénal social. Elle supprime ainsi un recoupement qui était apparu lors de l'introduction du Code pénal social.

Le projet de loi n° 1658/7 est adopté par l'unanimité des 137 voix

3. Projet de loi modifiant la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises, coordonnée le 30 avril 2007, n^{os} 1889/1 à 3.

Ce projet modifie la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'entreprises et organisant la supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises, coordonnée le 30 avril 2007.

Le projet vise tout d'abord à modifier l'article 5 de la loi.

Sur base de l'actuel article 5 de la loi, un ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État qui est partie à l'Accord sur l'Espace économique européen, qui veut se voir accorder la qualité de réviseur d'entreprises en Belgique, doit notamment y disposer d'un établissement dans l'hypothèse où ce ressortissant n'a pas de domicile en Belgique. Le présent projet supprime cette obligation.

Les autres modifications d'articles proposées visent ensuite à optimiser la coopération nationale et internationale en précisant quels sont les organes qui dans le cadre des missions qui leur sont confiées par ou en vertu de la loi sont soumis au secret professionnel et sous quelles conditions ils peuvent y déroger.

Le projet de loi n° 1889/3 est adopté par l'unanimité des 137 voix

4. Projet de loi modifiant la loi du 16 mai 2001 portant statut des militaires du cadre de réserve des Forces armées, n° 1892/1.

Le projet de loi modifie la loi du 16 mai 2001 portant statut des militaires du cadre de réserve des Forces armées.

La modification crée la base légale pour l'octroi des brevets supérieurs d'état-major et d'administration militaire aux officiers de réserve. Enfin, elle dispense les officiers de réserve titulaires de ces brevets des épreuves professionnelles pour l'avancement aux grades de lieutenant-colonel, colonel et général-major.

Le projet de loi n° 1892 est adopté par l'unanimité des 139 voix

5. Projet de loi portant des dispositions diverses urgentes en matière de santé, n°s 2005/1 à 11.

Le projet de loi n° 2005/11 est adopté par 86 voix et 53 abstentions

6. Proposition de loi (MM. Raf Terwingen et Thierry Giet, Mme Karin Temmerman, MM. Daniel Bacquelaine et Patrick Dewael, et Mme Catherine Fonck) modifiant la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques afin de geler les dotations allouées aux partis politiques pour les années budgétaires 2012 et 2013, n°s 2019/1 et 2.

Compte tenu des difficultés budgétaires actuelles, les auteurs proposent de geler les dotations allouées aux partis politiques pour les années budgétaires 2012 et 2013.

La proposition de loi n° 2019/1 est adoptée par 134 voix contre 1

7. Projet de loi contenant le budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2012, n°s 1943/1 + 9.

Le projet de loi n° 1943/1 +9 est adopté par 85 voix contre 53

8. Ensemble du projet du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2012, n° 1944/1 et 2 et n° 1943/9

Le projet de loi n° 1944/1 et 2 et 1943/9 est adopté par 85 voix contre 53

BUDGETS ET COMPTES DE LA CHAMBRE ET DES INSTITUTIONS FINANCEES PAR UNE DOTATION

1. Comptes de l'année budgétaire 2010 Cour des comptes, n° 2015/1.

Les comptes de l'année budgétaire 2010 Cour des comptes sont adoptés par 136 voix et 1 abstention

2. Ajustement du budget de l'année budgétaire 2011 de la Cour des comptes, n° 2015/1.

L'ajustement du budget est adopté par 136 voix et 1 abstention

3. Propositions budgétaires pour l'année budgétaire 2012 de la Cour des comptes, n° 2015/1.

Les propositions budgétaires sont adoptées par 110 voix et 27 abstentions

4. Comptes de l'année budgétaire 2010 de la Cour constitutionnelle, n° 2015/1.

Les comptes de l'année budgétaire 2010 de la Cour constitutionnelle sont adoptés par 136 voix et 1 abstention

5. Propositions budgétaires pour l'année budgétaire 2012 de la Cour constitutionnelle, n° 2015/1.

Les propositions budgétaires sont adoptées par 109 voix et 27 abstentions

6. Comptes de l'année budgétaire 2010 du Conseil supérieur de Justice, n° 2015/1.

Les comptes de l'année budgétaire 2010 du Conseil supérieur de Justice sont adoptés par 136 voix contre 1

7. Ajustement budgétaire pour l'année budgétaire 2010 du Conseil supérieur de Justice, n° 2015/1.

L'ajustement du budget 2010 est adopté par 136 voix contre 1

8. Ajustement budgétaire pour l'année budgétaire 2011 du Conseil supérieur de Justice, n° 2015/1.

L'ajustement du budget 2011 est adopté par 136 voix contre 1

9. Propositions budgétaires pour l'année budgétaire 2012 du Conseil supérieur de Justice, n° 2015/1.

Les propositions budgétaires sont adoptées par 111 voix contre 1 et 26 abstentions

10. Comptes de l'année budgétaire 2010 du Comité permanent de contrôle des services de police, n° 2015/1.

Les comptes de l'année budgétaire 2010 du Comité permanent de contrôle des services de police sont adoptés par 137 voix contre 1

11. Ajustement budgétaire pour l'année budgétaire 2011 du Comité permanent de contrôle des services de police, n° 2015/1.

L'ajustement du budget est adopté par 137 voix contre 1

12. Propositions budgétaires pour l'année budgétaire 2012 du Comité permanent de contrôle des services de police, n° 2015/1.

Les propositions budgétaires sont adoptées par 110 voix contre 1 et 26 abstentions

13. Comptes de l'année budgétaire 2010 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements, n° 2015/1.

Les comptes de l'année budgétaire 2010 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements sont adoptés par 136 voix contre 1

14. Propositions budgétaires pour l'année budgétaire 2012 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements, n° 2015/1.

Les propositions budgétaires sont adoptées par 110 voix contre 1 et 26 abstentions

15. Comptes de l'année budgétaire 2010 des Médiateurs fédéraux, n° 2015/1.

Les comptes de l'année budgétaire 2010 des Médiateurs fédéraux sont adoptés par 136 voix contre 1

16. Ajustement budgétaire pour l'année budgétaire 2011 des Médiateurs fédéraux, n° 2015/1.

L'ajustement du budget est adopté par 136 voix contre 1

17. Propositions budgétaires pour l'année budgétaire 2012 des Médiateurs fédéraux, n° 2015/1.

Les propositions budgétaires sont adoptées par 109 voix contre 1 et 26 abstentions

18. Comptes de l'année budgétaire 2010 de la Commission de la protection de la vie privée, n° 2015/1.

Les comptes de l'année budgétaire 2010 de la Commission de la protection de la vie privée sont adoptés par 136 voix contre 1

19. Ajustement budgétaire pour l'année budgétaire 2011 de la Commission de la protection de la vie privée, n° 2015/1.

L'ajustement du budget est adopté par 136 voix contre 1

20. Propositions budgétaires pour l'année budgétaire 2012 de la Commission de la protection de la vie privée, n° 2015/1.

Les propositions budgétaires sont adoptées par 108 voix contre 1 et 28 abstentions

21. Comptes de l'année budgétaire 2010 des Commissions de nomination pour le notariat, n° 2015/1.

Les comptes de l'année budgétaire 2010 des Commissions de nomination pour le notariat sont adoptés par 134 voix contre 1

22. Propositions budgétaires pour l'année budgétaire 2012 des Commissions de nomination pour le notariat, n° 2015/1.

Les propositions budgétaires sont adoptées par 111 voix contre 1 et 26 abstentions

23. Comptes de l'année budgétaire 2010 de la Chambre des représentants, n° 2018/1.

Les comptes de l'année budgétaire 2010 de la Chambre des représentants sont adoptés par 136 voix contre 1 et 1 abstention

24. Budgets de l'année budgétaire 2012 de la Chambre des représentants, n° 2018/1.

Les budgets de l'année budgétaire 2010 sont adoptés par 86 voix contre 37 et 15 abstentions

25. Comptes de l'année budgétaire 2010 pour les membres belges PE, n° 2018/1.

Les comptes de l'année budgétaire 2010 pour les membres belges PE sont adoptés par 136 voix contre 1

26. Comptes de l'année budgétaire 2010 pour le financement des partis politiques, n° 2018/1.

Les comptes de l'année budgétaire 2010 pour le financement des partis politiques sont adoptés par 136 voix contre 1

27. Budgets de l'année budgétaire 2012 pour le financement des partis politiques, n° 2018/1.

Les budgets de l'année budgétaire 2012 pour le financement des partis politiques sont adoptés par 137 voix contre 1